

INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE (TROISIEME TRIMESTRE 2008)

(Article L 451-1-2, IV du Code Monétaire et Financier et article 221-1 du Règlement Général de l'AMF)

- **Chiffre d'affaires consolidé (hors taxes) – non audité**
 - Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Recylex par branche d'activité s'établit comme suit:

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2008			
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	TOTAL à fin septembre
Plomb	62 876	69 874	58 582	191 332
Zinc	27 339	21 281	18 689	67 309
Métaux spéciaux	6 890	7 294	5 872	20 056
Autres (incluant le plastique)	4 488	3 974	3 338	11 800
TOTAL Chiffre d'affaires	101 593	102 423	86 481	290 497

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2007			
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	TOTAL à fin septembre
Plomb	57 599	76 623	96 114	230 336
Zinc	37 054	36 852	35 682	109 588
Métaux spéciaux	5 281	4 773	5 880	15 934
Autres (incluant le plastique)	3 713	3 676	3 226	10 615
TOTAL Chiffre d'affaires	103 647	121 924	140 902	366 473

La forte baisse du chiffre d'affaires des activités plomb et zinc du troisième trimestre 2008 par rapport à la même période de l'exercice 2007 est la conséquence de la poursuite de la correction des cours des métaux.

En revanche, les activités métaux spéciaux et plastique se sont maintenues au même niveau qu'en 2007 : les quantités vendues au cours du troisième trimestre 2008 sont plus faibles que les premier et deuxième trimestres 2008 en raison des arrêts pour maintenance pendant la période estivale.

- Société mère :

Le chiffre d'affaires de la société mère à fin septembre 2008 s'est établi à 50,5 millions d'euros, dont 49,3 millions pour le secteur d'activité "plomb" et 1,2 million d'euros pour le secteur d'activité "autres". A fin septembre 2007, le chiffre d'affaires de la société mère était de 54,6 millions d'euros, dont 53 millions d'euros pour le secteur d'activité "plomb" et 1,6 million d'euros pour le secteur d'activité "autres".

- **Cours des métaux**

Le troisième trimestre 2008 a été marqué par la poursuite de la correction des cours du zinc et du plomb.

- **Procédures judiciaires**

- L'action en comblement de passif initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS est pendante devant la chambre commerciale de la Cour d'Appel de Douai suite à l'appel des liquidateurs à l'encontre de la décision du 27 février 2007 rendue par le Tribunal de Grande Instance de Béthune jugeant sur le fond que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Les liquidateurs de la société Metaleurop Nord SAS réclament 50 millions d'euros. L'affaire a été plaidée le 21 octobre 2008 et le délibéré sera rendu le 18 novembre 2008.
- Le 30 septembre 2008, la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens a prononcé le renvoi en départage des 91 demandes d'anciens cadres de Metaleurop Nord SAS, réclamant chacun 30.000 euros à titre d'indemnité et 300 euros à titre de frais. Ces affaires seront examinées à nouveau par la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens à l'audience de départage du 10 décembre 2008, présidée par un magistrat délégué du Tribunal d'Instance de Lens.

Contact presse :

Euro RSCG C&O

Paul Michon : +33 (0)1 58 47 95 18

Contact investisseurs :

Euro RSCG C&O

Gabriel Zeitlin : +33 (0)1 58 47 94 68